

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 86 (1953-1954)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berner Schulblatt

L'ECOLE BERNOISE

KORRESPONDENZBLATT
DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS
ERSCHEINT JEDEN SAMSTAG



ORGANE DE LA SOCIETE
DES INSTITUTEURS BERNOIS
PARAIT CHAQUE SAMEDI

SEKRETARIAT DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS: BERN BAHNHOFPLATZ 1, 5. STOCK
SECRETARIAT DE LA SOCIETE DES INSTITUTEURS BERNOIS: BERNE, PLACE DE LA GARE 1, 5^e ETAGE
TELEPHON 031 - 23416 . POSTCHECK III 107 BERN



**Merken
Sie sich
gut . . .**

MINERALWASSER gehört zum gesunden Sportbetrieb

Vereinigte Mineralwasserfabriken Bern AG.

Chutzenstrasse 8

Telephon 51191

87

Die Freude des Lehrers

ist der äusserst handliche, zuverlässige und billige **Vervielfältiger** für Hand- und Maschinenschrift (Umriss, Skizzen, Zeichnungen, Rechnen-, Sprach- und andere Übungen, Einladungen, Programme usw.), der

USV-Stempel

Er stellt das Kleinod und unentbehrliche Hilfsmittel tausender schweizerischer Lehrer und Lehrerinnen dar. Einfach und rasch im Arbeitsgang, hervorragend in den Leistungen.

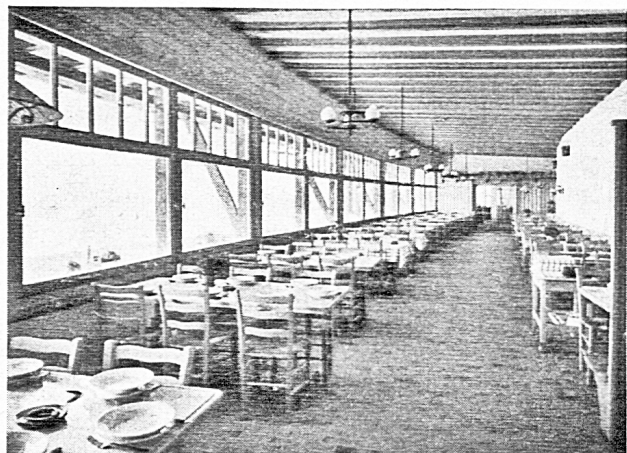
Modell:	Format:	Preis:
Nr. 2	Postkarte (A6)	Fr. 30.-
Nr. 6	Heft (A5)	Fr. 35.-
Nr. 10	A4	Fr. 45.-

Verlangen Sie Prospekt oder Stempel zur Ansicht
USV-Fabrikation und Versand

B. Schoch, Papeterie

Oberwangen (TG) - Telephon 073 - 6 76 45

48



Genussbringende Schulreisen mancher Art können vom

Niederhorn-Beatenberg

aus unternommen werden.

Wanderungen: Güggisgrat, Burgfeldstand, Gemmenalpbühl, Amisbühl, Habkern oder direkt über Alp Grön ins sonnige Justistal. Fahrt zum Niederhorn ohne Ermüdung mit der Sesselbahn.

Das Berghaus hat Platz genug und verpflegt bei billigster Berechnung.

117

VEREINSANZEIGEN . CONVOCATIONS

Einsendung für die Vereinsanzeigen der nächsten Nummer müssen spätestens bis *Mittwoch* in der Buchdruckerei Eicher & Co., Speichergasse 33, Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden

OFFIZIELLER TEIL - PARTIE OFFICIELLE

Sektion Nidau des BLV. Bezirksversammlung Mittwoch, den 24. Juni, 14 Uhr, im Singsaal des neuen Schulhauses in Nidau. 1. Wahl eines Bezirksvorstehers und eines Stellvertreters für die bernische Lehrerversicherungskasse. 2. Konzertmeister Ulrich Lehmann, Bern, gibt uns zusammen mit seiner Frau eine Einführung in die moderne Musik. Mit musikalischen Beispielen und Erklärungen werden sie uns die Entwicklung zur modernen Musik erläutern. Zu diesem besonderen Anlass erwarten wir zahlreiches Erscheinen!

Section de Moutier de la SIB. Ajournement. L'assemblée synodale prévue pour le 27 juin est renvoyée au 5 septembre, en raison du « cours de jeux et de natation » organisé à Moutier par l'Inspectorat cantonal de gymnastique.

NICHTOFFIZIELLER TEIL - PARTIE NON OFFICIELLE

Lehrergesangsverein Biel und Umgebung. Letzte Probe vor den Ferien: Montag, den 22. Juni, um 17 Uhr, Aula Dufour, Weihnachtsmusik.

Hauptversammlung: Montag, den 29. Juni, um 16.30 Uhr, im Saal Buffet II. Klasse.

Seeländischer Lehrergesangsverein. Probe Dienstag, den 23. Juni, 16.30 Uhr, im Hotel Bahnhof, Lyss.

Lehrergesangsverein Frutigen - Niedersimmental. Nächste Übung Mittwoch, den 24. Juni, 14.15 Uhr; anschliessend Hauptversammlung im Hotel Des Alpes, Spiez. Vollzähliges Erscheinen erwartet der Vorstand.

Lehrergesangsverein Burgdorf. Probe Donnerstag, 25. Juni, punkt 17.10 Uhr, im Singsaal des alten Gymnasiums an der Schmiedengasse in Burgdorf. (A cappella-Konzert in Rüegsau.) Wir bitten um pünktlichen Probenbesuch.

Lehrergesangsverein Oberaargau. Probe Dienstag, den 23. Juni, 17.30 Uhr, im Theater Langenthal.

Lehrergesangsverein Thun. Probe Donnerstag, den 25. Juni, um 16.45 Uhr, in der Aula des Seminars.

Chœur mixte du corps enseignant de la vallée de Delémont. Répétition le mercredi 24 juin, à 16 h. 30, au « Terminus ».

Einladung zum kantonalen Lehrerturntag in Frutigen, 29./30. August. *Programm:* Samstag, 29. August, 15.30 Uhr, Orientierungslauf. Kategorie Damen, Senioren, Elite. (Die Anforderungen sind so gehalten, dass alle teilnehmen können.) Anschliessend Schwimmen, Volley und Faustball. 20.30 Uhr: Abendunterhaltung und gemütliches Beisammensein im Hotel Landhaus. Frutiglandfilm von Photograph Lörtscher. *Tanz.* Sonntag, 30. August, 8.30 Uhr: Heimatkundlicher Spaziergang unter Führung, gleichzeitig eventuell Handball. 10 Uhr: Spiele, eventuell Schwimmen. 12 Uhr: Gemeinsames Mittagessen im Freien. 13.30 Uhr: Fortsetzung der Spiele. 16.30 Uhr: Schluss und Entlassung.

Anmeldung: Bis 30. Juni an Hs. Brunner, Lehrer, Frutigen.

Lehrerturnverein Thun. Wir turnen jeden Montag in der Eigerturnhalle in Thun. Beginn 17 Uhr.

Lehrerinnenturnverein Thun. Wir turnen jeden Dienstag von 17-18 Uhr in der Eigerturnhalle.

Pädagogische Arbeitsgruppe Köniz. Nächste Zusammenkunft: Mittwoch, den 24. Juni, 16.30 Uhr, im Restaurant Liebfeld. Jedermann ist freundlich eingeladen.

Freie pädagogische Vereinigung, Sprachliche Sektion: Sitzung Samstag, 4. Juli, 14 Uhr, in der Rudolf-Steiner-Schule, Wabernstrasse 2, Bern. Rudolf Wehren, Nidau, spricht über: «Ernest Renan: De l'origine du langage». Gäste willkommen.



Französisch-Ferienkurs

Ecole supérieure de Commerce

Auskunft und Liste über Familienpensionen durch die Direktion

für Jünglinge u. Töchter, Oberprimar-, Sekundar- u. Handelsschüler, Gymnasiasten

13. Juli bis 1. August

Für vorteilhafte

Papeteriewaren



OSCAR WEBER AG MARKTGASSE 10-12

MÉTHODE ROCHAT-LOHMANN

Cours élémentaire d'allemand II

Un volume de 176 p., ill., cartonné dos toile 6 fr. 25

Avec le second tome, correspondant à la 3^e année d'allemand, est achevé ce cours qui condense la matière des 3 volumes de Rochat-Lohmann et représente une heureuse adaptation de cette méthode vivante et directe à un enseignement moins étendu et plus pratique de la langue allemande.

LIBRAIRIE PAYOT - LAUSANNE

BERNE
Bundesgasse 16
Téléphone 3 55 37

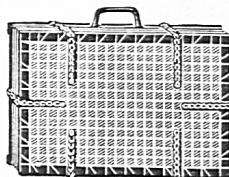
BALE
Freiestrasse 107
Téléphone 2 11 14

Auch
Klein-Inserate
besitzen
Werbekraft

Sanitätsgeschäft

Hygiene Krankenpflege Kosmetik
Frau H. Kindler-ImObersteg
Nachf. von Fräulein H. Wegmüller
Bern, Bundesgasse 16, Telefon 3 20 42

Gitter-Pflanzenpressen



46/31 cm, verstellbar, mit solidem Griff, schwarz lackiert Fr. 27.-. Leichte Ausführung 42/26 cm, 2 Paar Ketten Fr. 19.80. **Presspapier** (grau, Pflanzenpapier), gefalzt, 44/29 oder 40/25 cm, 500 Bogen Fr. 42.60, 100 Bogen Fr. 9.40. **Herbarpapier** (Umschlagbogen), gefalzt, 45/26 oder 40/25 cm, 1000 Bogen Fr. 85.-, 100 Bogen Fr. 11.50. **Einlageblätter** 1000 Blatt Fr. 42.-, 100 Blatt Fr. 5.40. Alle Preise

Landolt-Arbenz & Co AG Zürich Bahnhofstrasse 65

Berner Schulblatt

L'ECOLE BERNOISE

Redaktor: P. Fink, Lehrer an der Übungsschule Oberseminar, Bern, Brückfeldstr. 15. Tel. (031) 3 67 38. **Redaktor der «Schulpraxis»:** Dr. R. Witschi, Seminarlehrer, Bern, Seminarstr. 11. Tel. (031) 4 41 62. **Abonnementspreis per Jahr:** Für Nichtmitglieder Fr. 17.—, halbjährlich Fr. 8.50. **Insertionspreis:** Die fünfgespaltene Millimeterzeile 15 Rp. Die zweigespaltene Reklame-Millimeterzeile 50 Rp. **Annoncen-Regie:** Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofplatz 1, Bern. Tel. (031) 2 21 91. Filialen in Zürich, Aarau, Basel, Davos, Langenthal, Liestal, Luzern, St. Gallen, Schaffhausen, Solothurn, Lausanne, Genf, Martigny

Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner, professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont. Téléphone (066) 2 17 85. **Prix de l'abonnement par an:** pour les non-sociétaires Fr. 12.—, 6 mois Fr. 6.—. **Annonces:** 15 ct. le millimètre, réclames 50 ct. le millimètre. **Régie des annonces:** Orell Füssli-Annonces, place de la Gare 1, Berne. Téléphone (031) 2 21 91. Succursales à Zurich, Aarau, Bâle, Davos, Langenthal, Liestal, Lucerne, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Lausanne, Genève, Martigny

INHALT · SOMMAIRE

Aus den Verhandlungen des Grossen Rates	187	Höhenwegen	189	Assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois	191
«Chömet uf Bärn!»	188	Witwen- und Waisenkasse der Lehrer an bernischen Mittelschulen	190	L'école du style	195
Berner Schulwarte	188	Verschiedenes	190	Divers	197
Genussreiche Klassenwanderungen auf					

Aus den Verhandlungen des Grossen Rates

Es wird wohl bald die Zeit kommen, wo man die Subventionierungen von Schulbauten nur noch nebenbei zu erwähnen hat und höchstens noch die für diesen Zweck verausgabte Riesensumme nennt.

In der diesjährigen Maisession zeigte die Zusammenstellung der einzelnen Fälle ein etwas anderes Bild als bei früheren Sessionen. Es kamen diesmal nur 5 Schulhausneubauten, dafür aber 5 Umbauten mit kleineren Erweiterungen, 3 Lehrerwohnhäuser und ein Einbau hauswirtschaftlicher Räume in ein Gemeindehaus zur Subventionierung. Der Gesamtaufwand des Staates beträgt rund 1 914 000 Franken. Der höchste Ansatz (70%) wurde für Egg (Gaucheren, Gemeinde Röthenbach) ausgerichtet.

In der Diskussion über diese Beitragsgeschäfte wurde angefragt, wie es komme, dass bei einem Lehrerhaus die Baukosten pro m³ 110 Franken erreicht hätten. Dieser Preis scheint übersetzt zu sein. Der Erziehungsdirektor scheint eine noch genauere Prüfung der Gesuche durch die Baudirektion zu.

Eine weitere Frage wurde in bezug auf die Subventionierung von Lehrerwohnhäusern gestellt. Zwei Grossräte fanden, es sei stossend, hierfür Beiträge bis zu 70% auszurichten. Es wurde dann recht schulmeisterlich (allerdings nicht von einem Lehrgrossrat!) die Rechnung aufgestellt: Das Lehrerwohnhaus kostet 116 000 Franken, woran der Staat 70%, also 81 000 Franken, bezahlt; somit bleibt der Gemeinde «nur» noch ein Betrag von 34 800 Franken zu verzinsen. Macht sie da nicht geradezu ein Geschäft? Während der Erziehungsdirektor sich darauf beschränkte, die gesetzliche Verpflichtung zur Beitragsleistung darzutun, wiesen weitere grossrätliche Redner darauf hin, dass in solchen Fällen in völlig gerechtfertigter Weise Finanzausgleich

betrieben werde. Eine Gemeinde, die 70% oder noch mehr an Beiträgen erhält, steht sicher finanziell nicht sehr rosig da.

Unser Kollege Max Bühler verwendete sich in einer Motion für die Besoldung der Lehrer an erweiterten Oberschulen. Die vom neuen Primarschulgesetz verlangte Stundenzahlerhöhung verlange auch eine Besoldungsaufbesserung. Regierungsrat Dr. Moine nahm die Motion namens des Regierungsrates an, wies aber darauf hin, dass nur anlässlich der Teilrevision des Besoldungsgesetzes etwas unternommen werden könne.

Zu der Behandlung des Universitätsgesetzes liesse sich eine längere geschichtliche Abhandlung schreiben. Stoff genug gäbe es gewiss. Die Universität Bern ging aus der aus dem Mittelalter stammenden Akademie hervor. Das eigentliche Gründungsgesetz stammt aus dem Jahr 1834. Damals gab es nur die theologische, juristische, medizinische und philosophische Fakultät. Der Lehrkörper bestand aus 35 Professoren und 11 Privatdozenten.

Heute sind drei weitere Fakultäten angegliedert (christkatholische Fakultät, veterinär-medizinische Fakultät und die durch Trennung in zwei Fakultäten entstandene philosophisch-historische und philosophisch-naturwissenschaftliche Fakultät). Dann ist die Errichtung der Lehramtsschule für die Heranbildung von Mittelschullehrern zu erwähnen aus dem Jahre 1875, die ebenfalls der Hochschule angegliedert wurde.

Im Jahr 1951 wirkten 68 ordentliche, 58 ausserordentliche, 7 Honorarprofessoren, 1 Gastprofessor, 72 Privatdozenten, 23 Lektoren und Lehrer an der Universität.

Schon diese äussere Entwicklung allein lässt schliessen, wie notwendig eine Gesetzesrevision geworden war.

Wie beim Primarschulgesetz wurde die Frage eines Zweckartikels eifrig besprochen. Die Aufgabe der Universität wurde wie folgt umschrieben: «Die Universität fördert durch Forschung und Lehre die wissen-

schaftliche Erkenntnis und dient der Ausbildung in den akademischen Berufen.» Gutgemeinte Zusätze mit religiöser, ethischer oder demokratischer Tendenz vermochten nicht durchzudringen. Die Lehr- und Forschungsfreiheit, wie sie in Art. 3 gewährleistet ist, darf nach der mehrheitlichen Auffassung des Grossen Rates durch nichts eingeschränkt werden. Die Überlegung, dass von der Hochschule aus gewisse staatsgefährliche Bewegungen ausgehen könnten, wurde verschiedentlich zum Ausdruck gebracht. So glaubten einige Parlamentarier, die Gefahr könnte dadurch gebannt werden, dass man die Statuten der Studentenverbindungen durch den Senat genehmigen lassen sollte. Diese Vorschrift wurde jedoch fallen gelassen.

Über das sogenannte «Studium generale» wird in der zweiten Lesung noch Klarheit zu schaffen sein. Würde man den Besuch dieser Vorlesungen völlig freistellen, würden sie, trotzdem sie auf einen im übrigen vorlesungsfreien Halbtage fallen sollen, von den wenigsten der Studierenden besucht. Eine Mehrbelastung der Studenten erscheint auch nicht besonders wünschenswert zu sein...

Natürlich stand bei der Gesetzesberatung die Stipendienfrage im Vordergrund des Interesses. Von sozialdemokratischer Seite wurde betont, dass das Studium keineswegs nur das Privileg der Reichen sein dürfe, sondern der gesamten intelligenten Jugend möglich sein müsse. Man wünschte Aufschluss über die Höhe der Stipendien. Erziehungsdirektor Dr. Moine gab mehr generelle Auskunft. In den Jahren 1948 bis 1952 wurden 92 610 Franken Darlehen gewährt und 239 320 Franken Stipendien ausbezahlt. Im Wintersemester 1952/53 allein erreichten Darlehen und Stipendien eine Summe von 40 000 Franken.

Um die Volksverbundenheit der Universität zu fördern, wurde verlangt, dass bedürftigen Auskultanten (Studenten, die nicht zum eigentlichen Studium eingeschrieben sind) Kollegiengelder erlassen werden könnten. Diesem Wunsch konnte nicht Folge geleistet werden. Einmal fürchtete man die zu grosse Hörerzahl bei gewissen Vorlesungen, und zum andern darf man die Stipendien nicht an Leute ausrichten, die nicht einen akademischen Beruf erlernen müssen.

Wegen der Fassung des 19. Artikels werden die Fakultäten mit dem Grossen Rat nicht sehr zufrieden sein. Fortan braucht nämlich der Regierungsrat bei der Wahl der Professoren die Gutachten in dieser Angelegenheit der Fakultät nicht mehr unbedingt zu unterbreiten. Im Interesse der «Freiheit des Regierungsrates» stimmte der Grosse Rat der Neufassung des Art. 19 geschlossen zu.

Es ist nicht verwunderlich, dass die Diskussion über die akademischen Titel recht ausgiebig war. Grossrat Dr. Tschäppät führte dazu aus: «Etwas weniger Akademiker gibt es erst dann, wenn die Titelsucht, die heute eine wahre Volkskrankheit ist, einmal verschwindet. Die Universität sollte vielleicht etwas weniger Dokortitel verteilen, und in der Verwaltung sollte man aufhören, gleichwertige Arbeit ganz verschieden zu honorieren, je nachdem sie von einem Akademiker oder Nichtakademiker geleistet wird. Aber es wurde auch eine andere Meinung vertreten. Ein Grossrat

wünschte, die Universität Bern solle wie es Basel tut, den Titel «Ehrengast der Universität» einführen. Diesen Titel sollte man besonders Industriellen verleihen, die sich durch grosse finanzielle (!) Leistungen um die Universität verdient gemacht haben.

Der neue Titel erinnert zweifellos stark an «Hotelgast», und keiner kann es dem Erziehungsdirektor oder der Mehrheit des Grossen Rates übelnehmen, dass mehr Heiterkeit als Begeisterung dafür aufgebracht wurde. Immerhin wird die Kommission bis zur zweiten Gesetzeslesung den «Ehrengast» noch gründlich prüfen.

Mit mehr Ernst wurde auch die Frage über den Entzug akademischer Titel geprüft. Diese Massnahme käme da in Frage, wo einem Arzt oder Anwalt die Berufsausübung verboten worden ist.

Ein Gesetz (oder auch nur einen Bericht darüber) stilistisch einwandfrei zu redigieren, ist nicht ganz leicht. Fürsprecher Dr. Châtelain verlangte nach vollendeter Durchberatung, man möge das Gesetz nun einem Kollegium von Universitätsprofessoren übergeben zur sprachlichen Bereinigung. Zu seinem nicht geringen Erstaunen erfuhr er vom Erziehungsdirektor, der Text sei von drei Professoren geschaffen worden!

Trotzdem das Gesetz immer noch nicht gerade im Stil Rilkes oder Hesses verfasst ist, wurde es in der Schlussabstimmung einmütig angenommen. Zum Glück ist ja eine zweite Lesung vorgesehen, wo sich die grossrätlichen Sprachbegabten für eine textliche Bereinigung gewaltig einsetzen können.

F. L.

«Chömet uf Bärn!»

Wir sind gekommen, am 30. Mai, und freuten uns mit den Kindern, die, reich beschenkt mit neuen Eindrücken und Erlebnissen, am 1. Juni fröhlich heimkehrten. Die ganze Aktion war eine glänzende Idee, ausgezeichnet organisiert, und konnte deshalb auch ohne Unfall oder Mißstimmung durchgeführt werden. Für die Kinder und Begleiter möchten wir an dieser Stelle allen Freunden in der Sektion Bern-Stadt des Lehrervereins, der Schuldirektion, dem Organisationskomitee für die gewaltige Arbeit, besonders aber den Schulkindern für die Reisebatzen und den Gastgebern für die herzliche Aufnahme den wärmsten Dank aussprechen. – «Chömet ufs Land!» und schaut, wo euer Gast daheim ist! H. Z. W.

Berner Schulwarte

«Bärn, du edle Schwyzerstärn»

Ausstellung zur 600-Jahr-Feier des Beitritts Berns
zum Bund der Eidgenossen

Dauer der Ausstellung: 2. Mai bis 26. September 1953.
Geöffnet: werktags von 10–12 und 14–17 Uhr, sonntags von 10–12 Uhr. Montags geschlossen. Eintritt frei.

Die Bundesfeierspende 1953

Kolleginnen und Kollegen zu Stadt und Land, von Eurer Mithilfe hängt es zu einem grossen Teil ab, wenn dank eines guten Verkaufes der Bundesfeierabzeichen, -marken und -karten unseren Landsleuten im Ausland, und damit auch den Auslandschweizerschulen, wirksam geholfen werden kann!



Weissenstein

Eine Wanderung über die Jurahöhen erschliesst uns nicht nur die Eigenarten dieses wechselreichen Faltengebirges, sondern zeigt uns auch die mannigfachen Siedlungsformen des Mittellandes



Niederhorn-Beatenberg

Die Mannigfaltigkeit unserer Täler, Gipfel und Gräte lässt uns während der Überschreitung des sonnigen Guggisgrates immer wieder verwundert und voller Staunen stille stehen

Genussreiche Klassenwanderungen auf Höhenwegen

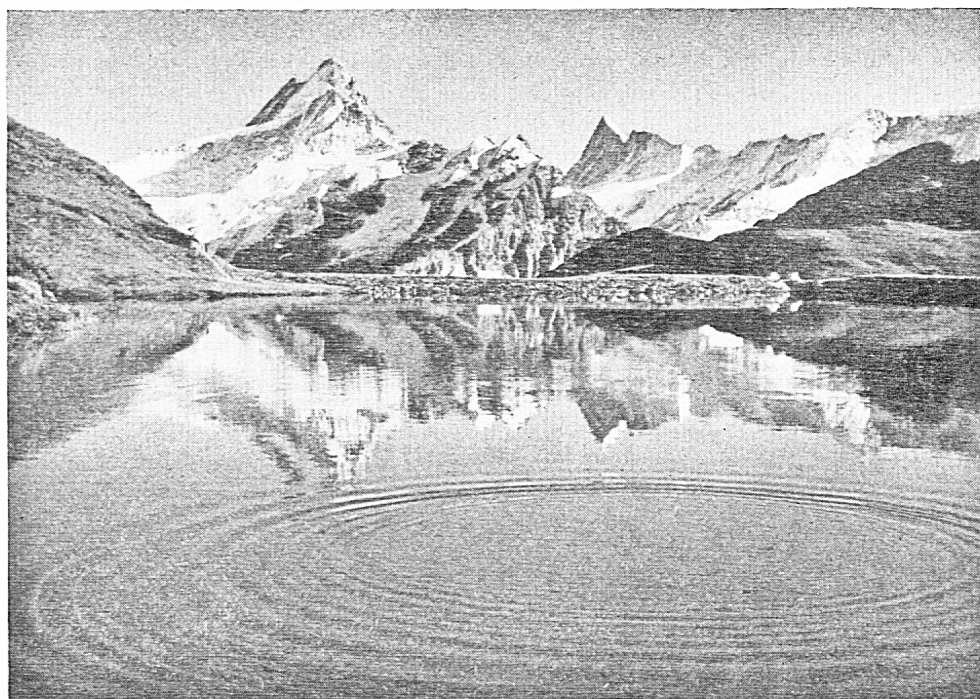
Kaum hat richtig das Schuljahr begonnen, so mischt sich bald immer mehr das Thema «Schulreise» ins Klassengespräch. Mutmassungen über das Reiseziel und den Zeitpunkt werden erörtert, und gwundrige Fragen an den Lehrer zeigen diesem, dass es wohl an der Zeit sei, ein lohnendes Projekt auszuarbeiten, wenn er nicht bereits sein eingespieltes «Standardprogramm» einmal mehr zur Durchführung bestimmt hat.

Die Schulreise bedeutet dem Kinde im Ablauf der Jahresarbeit ein zentrales Erlebnis. Wir wollen ihm auch diese Reise zum frohen Gemeinschaftserlebnis werden lassen. Das Kind will und soll auf der Schulreise etwas besonderes erleben. Es soll Neuland sehen, soll in eine anders geartete Umgebung gebracht werden. Neue Gegenden, anders geartete Menschen, Täler und Berge, Dörfer, Städte oder stille Wasser sind unsere Ziele.

Für die Kinder darf aber die Schulreise nicht eitel Vergnügen sein. Jedes Kind soll auch seinen eigenen Beitrag zu den Vorbereitungen beisteuern und soll während der Wanderung selbst seinen persönlichen, körperlichen Einsatz leisten. Es trägt jedes auf dem Rücken oder an der Seite seine Habseligkeiten. Die Riemen beginnen langsam zu drücken und der Durst

wächst bis zum nächsten Marschhalt. Mit dem Zunehmen der Müdigkeit nimmt die Aufnahmefähigkeit für neue, schöne Eindrücke ab. Sehen wir daher zu, dass die anstrengenden Marsch- und Wanderstunden nicht die Erlebnisfreude zu stark beeinträchtigen. Für Bergwanderungen ist nicht nur das Erreichen des Gipfels, wie es der geübte Alpinist erstrebt, wichtig. Es sollen vom Kinde auch die Schönheiten der Höhenwanderung, die Blumenfülle, der Blick in die Weite voll gekostet und aufgenommen werden können.

Wir können heute an verschiedenen Orten, ohne zu grosse Kosten, rasch und bequem geeignete Höhenstationen mit unseren Klassen erreichen und von dort aus frisch und ohne allzugrossen Rucksackinhalt auf Höhenwegen in den Regionen von 1500–2500 m wandern. Die drei Bilder zeigen die Möglichkeiten vom Weissenstein



First. Der Bachalpsee, ein stiller Bergsee, Ruhepunkt einer Bergwanderung von First nach dem Faulhorn

(Jura), Niederhorn (Voralpen) und von First (Oberland) aus. Der längere Aufenthalt in der Höhe, intensive Sonnenbestrahlung und Höhenluft ohne allzugrosse Hitze sind weitere Vorteile einer Schulreise, wenn wir mit unsern Schülerinnen und Schülern auf gefährlosen Höhenwegen wandern. R.

Witwen- und Waisenkasse der Lehrer an bernischen Mittelschulen

A. Jahresbericht für 1952

Die Sterbegelder von neun im Berichtsjahr verstorbenen Mitgliedern sind fällig geworden. In einem Falle wurde nach Art. 12 der Statuten an die Halbschwester eines verstorbenen Mitgliedes die Hälfte des Sterbegeldes ausbezahlt.

Verstorben sind:

a) von den Witwen

Sophie Büchler-Giroud, Bern, im 72. Lebensjahr;

b) von den Mitgliedern

Dr. Ernst Lerch, pens. Vorsteher der Mädchensekondarschule Bern, Bern, im 74. Lebensjahr; Dr. Walter Krieg, pens. Sekundarlehrer, Bern, im 72. Lebensjahr; Friedrich Jungen, pens. Technikumslehrer, Burgdorf, im 79. Lebensjahr; Dr. Rudolf Hugi, pens. Technikumslehrer, Burgdorf, im 80. Lebensjahr; Paul Stotzer, pens. Turnlehrer, Biel, im 75. Lebensjahr; Dr. Ludwig Hirzel, pens. Gymnasiallehrer, Bern, im 74. Lebensjahr; David Meyrat, Sekundarlehrer, Biel, im 67. Lebensjahr; Alfred Romang, pens. Sekundarlehrer, Apples, im 82. Lebensjahr; Wilhelm Schwab, pens. Sekundarlehrer, Wynigen, im 70. Lebensjahr.

Die Kasse zählte daher auf Jahresende 1952 157 gegen Sterbegeld versicherte Mitglieder und fünf rentenberechtigte Witwen.

Durch Auslosungen hat der Obligationenbestand um Fr. 8000.— abgenommen.

Konvertiert wurden: Fr. 8000.— $2\frac{3}{4}\%$ Kassenscheine der Kantonalbank von Bern, Bern, auf drei Jahre fest.

Neu erworben wurden: Fr. 6000.— 3% Kassenscheine der Spar- und Leihkasse in Bern, auf drei Jahre fest.

Nach der versicherungstechnischen Bilanz verbleibt ein Fehlbetrag von Fr. 1889.—. Er hat gegenüber dem Vorjahr um Fr. 282.— abgenommen.

B. Jahresrechnung für 1952

Die neun Sterbefälle und die zur Auszahlung gelangten Witwenrenten hatten zur Folge, dass die Rechnung mit einem Ausgabenüberschuss von Fr. 3757.90 abschliesst.

Gewinn- und Verlustrechnung auf 31. Dezember 1952

Wertschriften-Ertrag:	Ausgaben	Einnahmen
Zinsen		Fr. 3007.45
Kursgewinn		» 1372.75
Wertschriften-Kosten	Fr. 115.45	
Sterbegelder	» 5950.—	
Witwenrenten	» 1800.—	
Verwaltungskosten	» 272.65	
Ausgabenüberschuss		» 3757.90
	<u>Fr. 8138.10</u>	<u>Fr. 8138.10</u>

Bilanz auf 31. Dezember 1952

	Aktiven	Passiven
Kassa	Fr. 78.10	
Postcheck	» 364.57	
Bank-Kontokorrent	» 567.—	
Sparhefte	» 14 296.55	
Wertschriften	» 80 244.45	
Kapital		Fr. 95 550.67
	<u>Fr. 95 550.67</u>	<u>Fr. 95 550.67</u>

Bern, den 9. Mai 1953

Der Kassier: *Alder*

C. Revisionsbefund

Die unterzeichneten Rechnungsrevisoren haben die vorliegende Jahresrechnung anhand der Buchhaltung und der Belege geprüft, den Wertschriftenbestand mit den Änderungen gegenüber dem Vorjahre untersucht und in allen Teilen richtig befunden. Die Rechnung wird der Verwaltungskommission zur Genehmigung empfohlen und die Arbeit des Kassiers herzlich verdankt.

Bern, den 29. April 1953

Die Rechnungsrevisoren:

W. Appoloni

Hans Goldener

In ihrer Sitzung vom 20. Mai 1953 hat die Verwaltungskommission von der Jahresrechnung 1952 Kenntnis genommen. Gestützt auf den Revisorenbefund wird sie genehmigt und dem Kassier Décharge erteilt. Die Arbeit des Kassiers und der Revisoren wird hiermit bestens verdankt.

Bern, den 20. Mai 1953

Der Präsident: *Dr. F. Meyer*

Der Sekretär: *Dr. H. Müller*

VERSCHIEDENES

Kantonalkartell bernischer Angestellten- und Beamtenverbände. Das Ensemble von Mitgliedern des Berner Stadttheaters veranstaltet sein diesjähriges traditionelles Sommergastspiel im Casino-Burgerratssaal. Zur Aufführung gelangt « *Die vertagte Nacht* », der bekannte und erfolgreichste Schwank von Arnold und Bach, der mit seiner hinreissenden Situationskomik sicher ein lachfreudiges Publikum in fröhliche Stimmung bringen wird.

Es wirken mit die Damen Enzia Pircher, Lia Held, Luise Paichl, Thea Poras, Barbara Hutterer, Nella Panizza, Lieselotte Haas und die Herren Alfred Bock, Erich Aberle, Heinz Weihmann und Otto Marau. Regie: Alfred Bock.

Für die Mitglieder und ihre Angehörigen der dem Kantonalkartell angeschlossenen Verbände sind zwei Vorstellungen reserviert, und zwar Freitag, den 26. Juni 1953, 20.15 Uhr, und Montag, den 29. Juni 1953, 20.15 Uhr.

Numerierte Billette zu stark reduzierten Preisen können beim Sekretariat des bernischen Staatspersonalverbandes, Kramgasse 70, bezogen werden.

Preise der Plätze: I. Platz inkl. Billettsteuer Fr. 2.90, II. Platz inkl. Billettsteuer Fr. 1.75.

Helft dem Pestalozzidorf in Trogen!

L'ECOLE BERNOISE

Assemblée des délégués de la Société
des instituteurs bernois

*Samedi, le 6 juin 1953, dans la salle du Grand Conseil,
à Berne*

Ouverture de l'assemblée

Il est un peu plus de 9 heures lorsque le président de l'Assemblée des délégués, l'ancien député au Grand Conseil M. Jules Cueni, instituteur à Zwingen, ouvre la séance annuelle du Parlement des instituteurs bernois, à laquelle les délégués et les présidents des sections sont présents presque au complet. Le contrôle des cartes de convocation, ainsi qu'un appel complémentaire, font constater la participation de 79 délégués. Au nom du Bureau de l'assemblée, le président leur souhaite une cordiale bienvenue, ainsi qu'aux présidents des sections – qui assistent à l'assemblée avec voix consultative –, aux députés et aux conseillers nationaux instituteurs, ainsi qu'aux hôtes suivants:

- M. le Dr F. Balmer, représentant de la Direction de l'instruction publique;
- M. le prof. A. Alder, directeur de la Caisse d'assurance des instituteurs;
- M. le député A. Haller, président du Cartel cantonal des employés et fonctionnaires cantonaux;
- M^{lle} E. Ryser, Uettiligen, présidente de la Société bernoise des institutrices;
- M^{me} J. Räber-Herzig, présidente de la Société bernoise des maîtresses d'ouvrages;
- M. Marcel Rychnner, président de la Société bernoise des maîtres de gymnase.

Se sont fait excuser: le directeur de l'Instruction publique, M. le Dr V. Moine; M. Karl Geissbühler, secrétaire de l'Association bernoise du personnel de l'Etat; M^{me} Brunnhofer-Hess, présidente de l'Association bernoise des maîtresses ménagères; M. le Dr Ed. Guéniat, président de la Société pédagogique jurassienne, qui est remplacé par M. Fr. Feignoux, directeur, vice-président; M. le conseiller national Grütter et MM. les députés Burren et Landry.

Après les salutations usuelles, le président prononce l'allocution suivante:

« L'année 1953 s'écoule sous le signe des fêtes patriotiques du jubilé du canton. En pays argovien, bernois, lucernois et soleurois, le mois de juin sera marqué par des manifestations destinées à rappeler la guerre des paysans, en l'an 1653, et qui permettront à la génération actuelle de se rendre compte de l'évolution qui s'est opérée dans notre Etat au cours des trois derniers siècles. C'est par de nombreuses et belles paroles, par des manifestations solennelles que fut marqué le souvenir de l'événement par lequel six Etats furent incorporés, en 1803, à la Confédération des treize cantons, lors de la mise en vigueur de l'Acte de médiation, et ceci par une décision de l'étranger. Nous Bernois, nous nous trouvons au beau milieu des festivités qui doivent marquer l'entrée de notre canton dans l'alliance des Confédérés, il y a 600 ans.

Les jours de fêtes patriotiques ont de tout temps été des occasions de raffermissement, des moments où l'on jette un regard vers le passé, où l'on examine le présent, scrute l'avenir. De telles festivités n'ont réellement un sens profond que si nous cherchons à en tirer un enseignement, et si nous tenons à nous rendre compte quelles sont les sources de la puissance, des vertus et des succès, des fautes et des insuccès d'un peuple.

Par l'alliance des Bernois avec les Waldstätten, le 6 mars 1353, Berne a certainement apporté la plus grosse contribution au développement politique de notre pays. Il est vrai que la signification et la portée de cet événement ne furent, à l'époque, pas pressenties par les parties contractantes. Ce sont les menaces et les dangers de la maison de Habsbourg qui, avant tout, engagèrent, déjà en 1323, ces Etats à s'unir par une alliance temporaire, qui s'affirma par le succès des armes à Laupen.

Ce sont des considérations politiques et des raisons de puissance militaire qui conduisirent à l'alliance avec les cantons primitifs. Dans les efforts déployés pour étendre son territoire et sa sphère d'influence, la ville de l'Aar acquit, par l'alliance de 1353, la souveraineté sur les vallées de l'Oberland oriental, c'est-à-dire sur les régions d'Interlaken et sur la vallée du Hasli. L'alliance avec les Waldstätten montra à Berne la voie de l'est, vers l'Argovie et l'Emmental. Les guerres de Bourgogne mirent Berne en évidence dans les cercles de l'ancienne Confédération; portant ses regards sans cesse vers les hauteurs du Jura, sa puissance s'étendit bientôt fort loin vers l'ouest, soit jusqu'à l'endroit où le rempart du Jura s'appuie contre celui des Alpes, constituant ainsi une frontière naturelle qui aujourd'hui encore est celle de notre patrie à l'ouest, et qui fit de la Suisse romande un membre précieux et nécessaire de la Confédération, sans lequel nous ne saurions concevoir notre Etat fédératif.

Peu après Zurich, Berne adhère également, comme puissante ville bourguignonne, à l'alliance des Etats confédérés. La ville et la campagne se tendaient la main. Des paysans acquirent l'indépendance politique, et c'est grâce à l'union d'éléments citadins et campagnards que s'est créé un Etat indépendant.

Avec Berne – et c'est là une autre signification de l'alliance bernoise – un canton entre dans l'alliance des Confédérés, qui confère à celle-ci une puissance et une influence qu'aucun autre ne lui avait apportées ou ne lui apportera dans la suite.

Dans la Confédération bourguignonne – c'est ainsi que l'on appelait alors la Suisse occidentale – la vieille ville des Zähringen étendait sa domination sur un vaste territoire qui, au XIV^e siècle, avait une surface double de celle des Waldstätten et Zurich. Berne, surgie d'un sol qui avait appartenu à la Bourgogne, assura et défendit à plus d'une reprise les droits et la paix dans les contrées bourguignonnes et acquit ainsi la puissance et la considération. Alliée avec Fribourg, Bienne, Morat et Payerne, avec les évêques de Sion et de Lausanne, ainsi qu'avec plusieurs comtés de l'est de la

Sarine, Berne, tout en leur accordant son appui militaire pour la protection de leurs territoires, s'engagea à intervenir pour aplanir par arbitrage tout conflit qui pouvait survenir entre eux.

Par l'alliance de 1353, la liaison entre la Suisse alémanique et la Suisse romande devint tout naturellement plus étroite, et l'Etat fédéré en devenir atteignit les limites au sein desquelles il put prendre un grand essor. Berne, devenue la liaison entre l'élément allemand et l'élément romand, prit conscience de son rôle politique à l'ouest; par la conquête du Pays de Vaud, grâce à ses liens d'amitié avec Genève, grâce aussi à sa ténacité à conserver les terres acquises, la partie française du pays est devenue l'un des éléments de la Confédération suisse. Comme représentante de la pensée de l'Empire et comme gardienne de la liberté et de l'indépendance, Berne a ouvert à la Suisse occidentale la voie qui devait la conduire au sein de la Confédération. « Sans Berne, pas de Confédération », déclara-t-on pendant des siècles, et c'est avec joie et fierté que nous nous souvenons – et avec nous les autres Confédérés – de la position acquise alors par la vieille ville des Zähringen, qui constitua le fondement d'un nouveau et brillant développement de notre patrie.

Faisant allusion à la manifestation solennelle bernoise-lucernoise qui se déroulera demain à Rüderswil, une voix de la presse que nous ne pouvons qu'approuver s'exprime ainsi: « Les conditions et les circonstances sont actuellement autres que ce qu'elles étaient il y a 300 ans. Que la guerre des paysans soit pour le paysan d'aujourd'hui un avertissement selon lequel la concorde, la solidarité, et un but défini pour lequel on puisse lutter avec des raisons bien fondées, peuvent seuls conduire au succès. Que les armées paysannes qui, il y a 300 ans, marchèrent sur Berne, Lucerne et Bâle rappellent constamment aux autorités que les crises économiques et politiques ne peuvent être vaincues que si l'on sait comprendre les signes des temps, si l'on sait éveiller les forces positives du peuple et gagner celui-ci à une collaboration active en faveur d'une politique d'Etat. Puisse la génération présente ne pas oublier que nos ancêtres d'il y a 300 ans ont lutté pour les mêmes droits et les mêmes libertés qui, aujourd'hui encore, sont l'objet constant de nos discussions économiques et politiques.

Berne et l'ancienne Suisse sont issues d'alliances et de serments, et par conséquent d'engagements de fidélité réciproque; et c'est par là aussi qu'elles ont grandi. Les actes anciens et les parchemins ont jauni, et depuis longtemps ils sont remplacés par une seule alliance. Ce qui est resté c'est l'esprit ancien de l'origine, cet esprit qui devrait animer, aujourd'hui encore, tous ceux qui revendiquent l'honneur d'être Bernois et Confédérés.

En peuple sain, qui veut vivre, qui doit vivre pour le bien commun de l'Europe et du monde entier et qui, au surplus, doit rester constamment sur ses gardes, nous entendons nous affirmer.

L'histoire de Berne et de la Confédération est une promesse: Un Etat qui s'est affirmé depuis si longtemps a aussi pour lui l'avenir, à la condition que ses citoyens croient en sa destinée et qu'ils restent toujours unis quoi que puisse apporter le destin.

J'ouvre l'assemblée des délégués par les paroles:
« Hie Bern, hie Eidgenossenschaft! »

Après cette allocution qui fut accueillie par de vifs applaudissements, le président donne lecture de la liste des collègues décédés au cours de l'exercice 1952/53, après quoi l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire; ce sont:

Décédés alors qu'ils étaient en fonction: Anliker-Gasser Emma, institutrice, Rüegsauschachen; Dr h. c. Baumgartner Otto, directeur du «Neuhof» près Birr; Bühlmann Rudolf, instituteur, Huttwil; Bürki Niklaus, maître secondaire, Anet; Chapuis Stéphanie, institutrice, Bonfol; Freiburghaus Werner, instituteur, Steffisburg; Gigon Emile, instituteur, Montfaverger; Graber Hans, instituteur, Reichenbach; Grünenwald Alfred, instituteur, St. Stephan; Dr Jäger Hans, maître de gymnase, Berne; Jost Rudolf, instituteur, Champion; Jufer Gustav, instituteur, Wyssachen; Jungi Hans, instituteur, Bümpliz; Dr Kleinert Heinrich, directeur de l'Ecole normale Marzili, Berne; Krenger Margrit, institutrice, Gerzensee; Mamie Pierre, inspecteur scolaire, Courgenay; Meyrat David, maître secondaire, Bienne; Moine Paul, instituteur, Porrentruy; Mürger Marie, institutrice, Zollikofen; Nufer-Abegglen Elisabeth, institutrice, Ringgenberg; Dr Oppliger Ernst, maître secondaire, Lyss; Otth Elise, institutrice, Meiringen; Plumez Louis, conseiller d'orientation professionnelle du Jura-Nord, Porrentruy; Rätz Walter, instituteur, Radelfingen; Tanner Ernst, instituteur, Berne; Vaucher Emile, maître secondaire, Bienne; Vogel Oscar, instituteur, Saules; Würzler Paul, instituteur, Kammershaus.

Retraités: Ammann Marie, ancienne institutrice, Rohrbach près Huttwil; Bieri Ernst, a. maître secondaire, Berne; Blaser Marie, a. institutrice, Busswil/Biglen; Boss-Kunz Marie, a. institutrice, Koppigen; Burren Martha, a. institutrice, Bindenhaus près Köniz; Coulon-Wirth Julie, a. institutrice, Porrentruy; Dr Eberhardt Albert, a. maître secondaire, St-Imier; Freiburghaus-Trachsel Bertha, a. institutrice, Hünibach; Frey Charles, a. inspecteur scolaire, Malleray; Fromageat Joséphine, a. maîtresse secondaire, Delémont; Girardin Lina, a. institutrice, Delémont; Grunder Lina, a. institutrice, Berne; Häslér Fritz, a. instituteur, Gsteigwiler/Oberwangen; Herrmann Alfred, a. instituteur, Rohrbach près Huttwil; Hiltbrand Louise, a. institutrice, Muri près Berne; Dr Hirzel Ludwig, a. maître de gymnase, Berne; Huber-Ellenberger Lina, a. institutrice, Münchenbuchsee; Huguelet Paul, a. maître au progymnase, La Neuveville; Jenni-Nydegger Rosina, a. maîtresse secondaire, Schwarzenburg; Jordi Jakob, a. maître secondaire, Berne/Anet; Kobi Emma, a. institutrice, Brugg près Bienne; Krebs Ernst, a. maître secondaire, Aarberg; Léchet Jules, a. instituteur, Bienne/Orvin; Leuenberger-Baumgartner Rosette, a. institutrice, Perles; Mani Rosa, a. institutrice, Steffisburg; Marggi Louis, a. instituteur, Lenk i. S.; Marti-Jäisli Emma, a. institutrice, Thoune; Michel-Fink Olga, a. institutrice, Bienne; Möckli Théodore, a. inspecteur scolaire, La Neuveville; Pauli Gottlieb, a. instituteur, Schüpfen; Romang Alfred, a. maître secondaire, Interlaken; Rösch Fritz, a. maître secondaire, Cerlier; Sanglard Emile, a. instituteur, Courtételle; Schärer-Jaun

Bertha, a. maîtresse d'ouvrages, Berne; Schindler Martha, a. institutrice, Bienne; Schläfli Walter, a. instituteur, Münchenbuchsee; Schott-Bieri Emma, a. institutrice, Lyss; Schwab Wilhelm, a. maître secondaire, Wynigen; Schweingruber Ernst, a. maître secondaire, Berne; Stähli Jakob, a. instituteur, Thoune-Dürrenast; Steiner Johann, a. instituteur, Berne; Stotzer Paul, a. maître de gymnastique, Bienne; Vogel Hermann, a. instituteur, Oberwichtach; Vögeli Fritz, a. instituteur, Berne; Vögeli-Ammon, a. institutrice, Oberscherli; Wäfler Adolf, a. instituteur, Frutigen; Weber Ida, a. institutrice, Barga; Witschi Friedrich, a. instituteur, Thörishaus; Witschi Hans, a. maître secondaire, Interlaken; Wüthrich-Rehfuß Lisette, a. institutrice, Rohrbach près Riggisberg.

Objets soumis aux délibérations

Sur la proposition du président sont désignés comme traducteur M. A. Berberat, inspecteur scolaire, Bienne, et comme scrutateurs MM. J. Etique, Courroux, W. Hügi, Berne, et G. Stuber, Bienne.

Le compte rendu sur l'Assemblée des délégués du 14 juin 1952 a été publié dans les numéros 15 et 16, des 5 et 12 juillet 1952, de « L'Ecole Bernoise »; il est adopté sans observation, ainsi que la liste des tractanda de la présente assemblée. Les meilleurs remerciements sont adressés au rédacteur du procès-verbal.

Le rapport annuel sur l'exercice 1952/53 a paru dans « L'Ecole Bernoise » du 30 mai dernier; à la demande du Comité cantonal, M. le Dr Karl Wyss, secrétaire central, le complète par les considérations suivantes:

« Le Comité cantonal m'a chargé de vous donner un complément verbal au rapport que vous connaissez; pour répondre à un désir exprimé par son président, j'aimerais faire précéder ce complément par les paroles suivantes du conseiller fédéral Emile Welti, que j'ai lues ce matin dans le « Berner Tagblatt »:

Ce n'est pas la tâche du Conseil fédéral de pratiquer une politique populaire. L'opinion publique ne peut pas transformer la force en droit; où la force et le droit sont en opposition, je me place sans hésitation du côté du droit, et plutôt que d'être loué aujourd'hui, je préfère ne pas être blâmé dans dix ans.

Mon exposé se rapporte tout d'abord à l'histoire plutôt pénible du projet de loi sur les traitements. Le Comité cantonal avait été chargé de son élaboration par l'assemblée des délégués de 1947. Deux objectifs principaux devaient être atteints: le rétablissement du salaire réel d'avant-guerre et une nouvelle adaptation aux classes de traitement du personnel de l'Etat, dont la rétribution, avant le décret de 1946 sur le statut des fonctionnaires, était à peu près égale à celle des instituteurs. Le premier objectif est plus qu'atteint à tous les degrés de l'enseignement. Grâce à la prévenance des autorités, l'écart avec le personnel de l'Etat a pu être réduit environ de moitié. Abstraction faite des quelques centaines de francs de différence, le Comité cantonal a fait figurer dans son projet un certain nombre de revendications du corps enseignant, comme celles des collègues placés dans des conditions d'enseignement défavorables, et celles des maîtres aux écoles primaires supérieures.

Diverses circonstances ont retardé de plusieurs années l'examen approfondi du projet. Au cours des deux der-

nières années, on a rapporté en détail sur cette question. Aujourd'hui, il s'agit seulement de se demander pourquoi rien n'a été fait dans ce domaine durant l'exercice écoulé. Le travail de la commission de conciliation et la requête du Comité cantonal du 23 mai 1952 avaient aplani le terrain. Malgré plusieurs interventions du Comité cantonal et de ses hommes de confiance auprès de M. le directeur de l'Instruction publique ainsi que du président de la commission extra-parlementaire des traitements, et malgré les assurances données, aucune convocation de la dite commission n'a eu lieu à ce jour. On a essayé, dans les milieux compétents, de justifier cette surprenante attitude en arguant du fait qu'un temps trop court s'est écoulé depuis l'acceptation de la loi de 1946. Ce qui est certain, c'est qu'à la suite de la nouvelle estimation des prestations en nature, le peuple, les autorités et le corps enseignant se sont de nouveau séparés en amis et adversaires de la réglementation actuellement en vigueur. L'expression la plus visible de cette tension fut donnée au Grand Conseil lors du développement très succinct de la *motion Neuenschwander* demandant d'inclure la valeur des prestations dans le traitement en espèces.

Au début de l'année 1948, le corps enseignant, dans une votation générale, a repoussé par 1123 voix contre 948, avec une participation de 58,77%, la suppression du régime des prestations. Cette décision traça la voie à suivre lors des travaux d'élaboration du projet de loi sur les traitements. Les différents examens approfondis du problème par les comités cantonaux qui se sont succédé depuis, et par des comités d'experts, ont toujours convaincu une majorité au moins du Comité cantonal que la suppression du régime, dans les circonstances actuelles, n'apporterait pas au corps enseignant l'amélioration espérée. De plus, ceux qui appuient le principe de l'intégration de la valeur des prestations dans le traitement en espèces sont également persuadés que la SIB n'ose suivre qu'une voie droite. Le projet de loi, conformément à la décision de la société, a été établi dans le sens du maintien du régime actuel. Le Comité cantonal doit le défendre. Nos membres, en s'écartant, même si ce n'est que partiellement, de la ligne adoptée fermement par le Comité cantonal, n'obtiendront pour le moment rien de plus qu'un ajournement des pourparlers autour du projet de loi. Pour éclaircir la situation, il est absolument nécessaire que la commission extra-parlementaire prenne d'abord position et qu'ensuite le gouvernement fasse de même à l'endroit des propositions du corps enseignant. Si les autorités renoncent à entrer en matière sur un projet maintenant l'actuel régime des prestations, alors une situation nouvelle sera créée et la responsabilité en incombera aux autorités. Le corps enseignant devra alors prendre une nouvelle fois position en tenant compte avant tout des expériences faites lors des dernières réestimations des prestations. L'enquête sérieuse et étendue dirigée en 1947 par feu notre collègue Dr Aeberhard, et les travaux en cours relatifs au tableau des estimations de fin 1952, nous permettront d'établir un aspect authentique de la situation. Aujourd'hui déjà, il s'avère que la valeur moyenne des prestations en nature a augmenté d'au moins 500 fr. Avant d'envisager un changement radical, nous ferons bien de consi-

dérer si, par une voie différente, il est possible de garantir une adaptation légale et périodique d'une importante part du traitement aux conditions locales et actuelles, et s'il est permis d'attendre de ce changement des résultats satisfaisants. Pour le moment, le Comité cantonal se voit dans l'obligation de continuer à jouer le rôle de la voix qui prêche dans le désert, et il vous répète ce qu'il a toujours énergiquement défendu:

Lorsque, selon les statuts et conformément aux usages éprouvés, les membres chargent le comité d'une mission, cette décision lie tous les organes de la SIB. Individuellement, les membres doivent aussi s'imposer une réserve dans leurs propos, et ceci est vrai surtout lorsque ces membres occupent des fonctions officielles influentes, et qu'ils sont appelés à prendre publiquement position, ou encore à s'adresser à des représentants de l'autorité et du peuple. Une attitude contraire éveille toujours l'impression que les enseignants ne savent pas s'entendre, et qu'en conséquence on peut les manœuvrer comme des marionnettes. A tondre ainsi sous le peigne, on obtient beaucoup de déchet et peu de bonne laine, comme on sait.

Pour les mêmes raisons, le Comité cantonal pense qu'il n'est pas heureux que certains membres et des sections entières demandent une modification du rapport *salaire-travail et salaire social*, contrairement aux montants établis par le Comité cantonal et approuvés à maintes reprises par l'Assemblée des délégués. Une section a même adressé, sans en nantir le Comité cantonal, une requête à M. le directeur de l'Instruction publique lui demandant de doubler les allocations sociales dans le projet de loi sur les traitements, c'est-à-dire de porter l'allocation familiale de Fr. 300.- à Fr. 600.-, et l'allocation par enfant de Fr. 120.- à Fr. 240.-.

Le problème salaire-travail et salaire social a constamment été l'objet d'un examen de principe durant les années de guerre. Dans les périodes de crise, lorsque les revenus des «traitements fixes» sont en dessous du renchérissement, les allocations sociales constituent un expédient indispensable. Mais la protection de la famille ne s'accomplira pas en détruisant le véritable rapport entre la profession et le salaire. D'autres voies doivent être envisagées ici, notamment celles qui ont recours à la législation; je rappelle les caisses familiales de compensation et la protection de la maternité. En 1946, les milieux syndicaux ont établi avec pertinence qu'une augmentation des allocations sociales engendre un fléchissement du salaire de base. A quoi servirait-il de doubler les allocations sociales, opération qui, en vingt ans, représenterait un capital sans intérêts de 10 800 fr., si le même régent, pendant ses 40 ans d'activité, voyait son salaire de base se réduire annuellement de 300 fr., ce qui correspondrait à un montant de 12 000 fr. sans intérêts?

Le versement des allocations sociales pendant les années de guerre et d'après-guerre a été maintenu à un niveau modeste. Dans les directives de l'Association du personnel des services publics auxquelles nous faisons allusion plus haut, il est dit que dans une famille de quatre personnes, avec un revenu moyen de 7500 fr., les allocations sociales devraient s'élever à 5% au moins et à 10% au plus. Le revenu moyen d'un maître primaire,

sans les prestations, s'élève à environ 7500 fr.; avec les 585 fr. d'allocations sociales = 7,8%, nous sommes au-dessus de la moyenne entre 5% et 10%.

Les allocations pour enfants ne sont pas assurables et cessent à la vingtième année révolue, c'est-à-dire au moment où, souvent, les études ou l'apprentissage des enfants coûtent le plus. Ce n'est donc pas tellement absurde de renoncer à discuter une fois de plus le rapport entre le salaire de base et les allocations sociales. Des revendications accrues ne peuvent avoir pour le moment qu'un effet retardateur.

En ce qui concerne la reprise des travaux relatifs au projet de loi sur les traitements, le Comité cantonal s'emploiera entièrement, durant l'exercice en cours, à obtenir des autorités qu'elles créent une situation claire. Il établira de toute façon les résultats définitifs de la dernière estimation des prestations en nature et les portera à la connaissance de nos membres. Dès que la situation sera éclaircie, le Comité cantonal se présentera devant nos membres avec des propositions précises.

(La semaine dernière a eu lieu à l'Hôtel du Gouvernement une discussion entre le directeur de l'Instruction publique, M. le Dr Moine, M. le député Burgdorfer, président de la Commission extra-parlementaire des traitements, et votre serviteur. Elle se termina par la promesse que la Commission extra-parlementaire se réunira pour une première séance encore dans le courant de ce mois, et pour une deuxième séance avant les vacances d'été. Si les prestations en nature ne font pas l'objet de nouvelles exigences qui auraient pour conséquence une structure absolument nouvelle du projet de la loi sur les traitements, les travaux préparatoires devraient pouvoir se terminer au cours de ces deux séances, de sorte que le travail parlementaire puisse alors commencer.)

Permettez-moi encore quelques brèves remarques au sujet de certaines *questions de remplacement*. Il se présente toujours des prétentions exagérées quant au droit de remplacement dont les frais sont supportés par l'Etat, la commune et la Caisse de remplacement et qui obligent ainsi à prendre des dispositions plus sévères. Dans un nouveau règlement sur les remplacements, en cours d'élaboration, les indemnités journalières pour les remplaçants seront probablement élevées de 10% environ. La Confédération ne payant plus d'indemnité aux remplaçants qui accomplissent un service militaire d'instruction, il est à prévoir qu'on n'établira plus de différence à l'avenir entre le service militaire obligatoire et le service d'instruction. Pour les remplacements en cas de service militaire, mais non lorsqu'il s'agit d'un service volontaire avoué, le Comité cantonal s'efforcera d'obtenir le maintien de la même répartition que pour les remplacements en cas de maladie, soit: $\frac{2}{4}$ l'Etat, $\frac{1}{4}$ la commune, $\frac{1}{4}$ l'enseignant. La part incombant à l'instituteur n'est garantie par la Caisse de remplacement qu'en cas de maladie. Comme le maître touche son traitement, en cas de service militaire, au lieu d'une compensation, il ne peut réclamer d'indemnité compensatoire. Quant à savoir pourquoi cette dernière indemnité tombe dans la caisse communale lorsque le service a lieu pendant les vacances, un rapport de Me Zumstein l'explique. Le secrétariat met ce rapport à la disposition

des collègues qui se sentiraient lésés. Dans notre profession, la réglementation des remplacements exige qu'on agisse avec circonspection en raison des multiples changements survenant dans les circonstances et les conditions personnelles. Les autorités ont fait montre de compréhension. Nos membres sont priés de nous faire aussi confiance parce que tout sera entrepris pour que la nouvelle réglementation tienne compte des revendications justifiées du corps enseignant.

Enfin, nous conseillons une fois de plus au corps enseignant d'intervenir pour que les communes contractent l'assurance accident pour les écoliers et une assurance responsabilité civile s'étendant à toute l'activité scolaire. La responsabilité professionnelle de l'instituteur ne s'étend qu'aux cas où la faute du régent peut être établie (manque d'ordre, prudence insuffisante). Il serait absolument faux de vouloir couvrir d'autres dommages par notre assurance responsabilité civile. Pour tous les cas litigieux, qu'il s'agisse de responsabilité civile ou d'autres questions de droit en relation avec la profession, nous recommandons vivement de prendre immédiatement liaison avec le comité de section et le Comité cantonal (par l'intermédiaire du secrétariat).»

Après ce complément d'informations, M. Wyss continue: « J'aimerais encore, au nom du Comité directeur – le Comité cantonal n'a plus eu le temps de se prononcer sur cette question – vous exposer brièvement les résultats des discussions que nous avons eues au cours d'une réunion préliminaire avec les *délégués du Jura et les présidents des sections jurassiennes*. (Cette assemblée, qui est devenue presque une tradition, a eu lieu le 27 mai écoulé, au Buffet de la Gare à Delémont; y prirent part le président et les vice-présidents de l'Assemblée des délégués, MM. J. Cueni, D^r P. Pflugshaupt et P. Montavon, le président de la SPJ, M. le D^r Guéniat, Porrentruy, le secrétaire central M. D^r K. Wyss, et les délégués et présidents jurassiens in corpore; la séance qui n'avait qu'un but d'information fut ouverte par M. Guéniat, puis dirigée par M. Berberat, inspecteur; elle permit d'orienter les délégués jurassiens sur les principales questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués. Les longues discussions qui suivirent les exposés de MM. Wyss et Berberat démontrèrent à l'évidence l'utilité de la rencontre; grâce à celle-ci aussi les délibérations de l'assemblée du 6 juin purent être comprises aisément par les collègues jurassiens et les discussions réduites à leur plus simple expression. Rédaction.)

Bien que les résultats des nouvelles estimations des prestations en nature paraissent satisfaisants aussi dans le Jura, on aimerait y *supprimer l'ordonnance en vigueur sur ces prestations*. On réclame aussi avec insistance dans le Jura une élévation, si possible une augmentation de 100 %, des allocations sociales; il est vrai que les deux institutrices présentes déclarèrent ne pas être d'accord avec cette exigence. Une discussion de principe se développa ensuite sur la question *salaire-travail* et *salaire social*. Après avoir entendu le pour et le contre on se trouva finalement en présence de la question décisive: *Y a-t-il une possibilité de faire droit à des revendications justifiées du corps enseignant, par des dispositions légales, dans un avenir pas trop lointain?* Voici la réponse:

Assurément non, si le corps enseignant lui-même abandonne le projet de loi que ses mandataires ont rédigé et opiniâtrement défendu, conformément aux résultats d'une votation générale et d'une décision de l'Assemblée des délégués de 1947.

On parla aussi brièvement, à Delémont, du sort parlementaire de la motion de notre collègue député au Grand Conseil Max Bühler, Langenthal, concernant *l'élévation de l'allocation à verser aux maîtres de classes primaires supérieures*. Le nombre des heures d'enseignement dans les classes primaires supérieures a, selon la nouvelle loi sur les écoles primaires, été accru. De l'avis du Comité cantonal et du motionnaire, cet accroissement aurait dû être marqué aussi par une élévation du traitement. Le Comité cantonal ne partage pas, à ce sujet, les idées du Gouvernement. Celui-ci a, en tout cas, la liberté d'adapter la quote-part de l'Etat aux charges accrues; et s'il le faut, aucune commune qui attache de la valeur à la tenue d'une classe primaire supérieure ne refusera de suivre l'exemple qui lui est donné d'en haut.

(A suivre)

L'école du style

Le professeur ne détient plus le monopole de la science et de l'enseignement: il y a les journaux, la radio. « M'sieur, hier à la radio, « on » a dit que Rabelais... » On mesure combien cette infatigable *surveillance* de cent jeunes esprits doués d'appétit (et d'un appétit que, loin de calmer, vous devez sans cesse exciter) oblige le professeur à demeurer ouvert au monde actuel.

Je laisse à penser avec quelle allégresse cet esprit critique s'exerce, lorsque vous écrivez vous-même! Rien ne lui échappe, et nulle flagornerie, bien au contraire. J'ai été l'objet de « mises en boîte » (à la fois gentilles et impitoyables) qui m'ont fait toucher – mieux que tous les articles de presse – humblement mes limites. Quelle école de modestie. J'en appelle non à Jouhandeau (je suppose que ses élèves de sixième ne lisent pas les histoires de M. Godeau!) mais à Raymond Las Vergnas, Jean-Louis Curtis, Marcel Schneider, Jean Orieux. Je me rappelle. Je venais de publier un livre – que je croyais drôle:

– M'sieur, c'est pas « marrant », m'a dit un élève. Touché.

*

J'irai plus loin. Une classe est une école de style. Rien de plus vigilant que toutes ces paires d'oreilles. Nous avons tous des tics de langage, qui nous permettent d'attendre l'idée, ou de la rattraper. Ils risquent de devenir tics de pensée, tics de style. Une classe vous aide à vous en débarrasser vite. « J'ai compté, M'sieur, vous avez dit trois fois « on ne peut pas ne pas comprendre »... »

Encore un souvenir. J'avais l'habitude d'employer pour marquer solidement la fin d'un raisonnement et le passage à une autre idée: *ceci dit*. « Quel sidi? » hurlait la classe en chœur. Cela m'a passé.

Grâce à l'expérience scolaire aussi on peut mieux saisir ce qu'est le style. Ou plutôt que le style n'existe pas, qu'il y en a cent, mille – autant que d'élèves, autant que d'hommes. Sans doute, voilà l'un des sens que l'on peut donner à la fameuse (et obscure) définition de

Buffon: « Le style, c'est l'homme. » Je rapportais à une dame l'historiette racontée plus haut: « M'sieur, c'est pas marrant. »

– Comment! me dit-elle, vos élèves parlent ainsi et vous les laissez faire!

– Comment eussiez-vous désiré qu'ils s'exprimassent? « Monsieur le professeur, votre dernier ouvrage ne m'a point paru d'un comique irrésistible. » Cette phrase si naturelle dans votre bouche, chère madame, eût été, dite par un garçon de dix-sept ans qui habite Ménilmontant, parfaitement ridicule, et à juste titre. Mon rôle n'est pas de défendre à mes élèves d'employer « marrant », mais de leur apprendre à discerner *quand* et *où* et devant *qui* ils peuvent l'employer. Devant moi, ils peuvent. Je ne suis pas un dompteur. Le style n'est pas la « correction » – il consiste précisément à savoir quand, où, devant qui on peut bousculer les usages grammaticaux et autres.

*

Ceci dit – quel sidi? – il appert (comme ma dame aimerait que je dise) que « notre métier » est le meilleur des « seconds » métiers pour un écrivain.

Bien sûr, lorsque, dans la nuit des matins d'hiver, je trotte au lycée, quand je consacre – alors que je me sens en forme – une après-midi à la correction de $p+q$ versions latines, j'enrage et je trouve que toutes les belles raisons susdéveloppées ressortissent du bla-bla-bla le plus pur. Je rêve de prendre un congé – vivre de ma plume... Et alors? Je n'écirais plus pour mon plaisir seulement? Et mes cent « bouilles », leur sourire, tout ce qu'il m'apporte, toute leur aide? Et je me demande quel contact un écrivain, qui n'est pas écrivain, peut avoir avec le monde des vivants. Et je voudrais crier aux jeunes que démange l'envie de raconter des choses avec leur stylo: venez chez nous, vous y apprendrez tout. Jouhandeau y a appris à saisir les autres et lui-même en flagrant délit humain et d'inhumain. Tel autre (je pense à Marc Soriano et à son livre *L'Enclume et le Marteau* qui est son « carnet du professeur ») y apprendra, par le truchement de cette réalité hors du livre que sont ses élèves, à découvrir le monde réel et ses angoisses.

Je sais que les girouetteurs de cocktails ricanent. Ils vont se hâter de dauber sur cette littérature d'agréés. En un temps où il est de bon ton de n'avoir rien lu, cette littérature de professeurs a pris la petite allure à la fois vieillot et attendrissante de la République du même métal. Laissons dire, et faisons notre métier, à côté de notre petit boulet.

*

« Un métier, c'est une façon de vivre. » Cette phrase est de Juvet. A propos du comédien (rapprochement significatif entre le professeur et le comédien: tous deux sur une estrade, en représentation, face à un public qu'ils nourrissent et d'où ils tirent la force nécessaire à la continuation de leur jeu. Il faudrait écrire *Le Paradoxe du Professeur*).

La phrase de Juvet donne la clé de l'histoire. En enseignant comment penser, vous apprenez comment vivre, et pour devenir écrivain, sans doute faut-il savoir écrire (nous ne sommes pas mal placés pour cela), mais il faut d'abord savoir vivre.

Nombreux sont les gens persuadés qu'une salle de classe représente un champ clos où un monsieur, qui tiendrait du Petit Chose, de Mister Chips et de Topaze avant la métamorphose, essaierait de ne pas se laisser dévorer par ses fauves. Que ceux-là lisent *Carnet d'un Professeur* de Marcel Jouhandeau¹⁾, ils verront qu'un vrai professeur est le contraire d'un dompteur.

Son métier – sa *fonction* – est précisément de se laisser dévorer jour après jour (et ceux qui connaissent l'intense fatigue nerveuse consécutive aux cours donnés à une trentaine d'élèves savent ce que je veux dire) et, dépassant en héroïsme Prométhée même, il doit sourire à ses vautours.

J'aime, si pédant, si « col dur et redingote » qu'il paraisse, le mot de professeur: celui qui *avoue hautement*, devant son impitoyable public, ce qu'il sait – et ce qu'il ne sait pas: sans doute est-ce au moment où il désigne lui-même les limites de sa science que le professeur rend le plus grand service à ces futurs hommes que tout pousse – à commencer par eux-mêmes – au dogmatisme et à l'intolérance.

Il n'y a pas de barrière entre élèves et professeur. Il ne doit pas y en avoir. D'un professeur on exige une certaine science. Et qu'il possède, plutôt qu'une tête bien pleine, une tête bien faite – formule connue: elle est de l'extraordinaire professeur Montaigne. On devrait surtout exiger qu'il ait du cœur. Son premier devoir devrait être d'aimer les enfants. Et pour les aimer, de les bien connaître. J'approuverais fort si, au lieu d'enseigner aux agrégatifs l'évolution de la conjonction « et » dans les *Confessions* de saint Augustin, on leur demandait de suivre des cours de psychologie de l'enfant.

*

J'ai parlé d'échange, de dialogue. On sait ce que le professeur apporte à l'enfant: des recettes de calcul, de grammaire. Il agrandit sa famille d'une famille temporelle de grands hommes sympathiques ou non. Il enrichit sa mémoire de la mémoire des autres – et il appelle ça l'histoire. Surtout: il est aux méninges de l'enfant ce que la gymnastique est à son corps – un prétexte aux assouplissements. Si nous enseignons le grec et le latin, par Zeus! ce n'est pas pour que nos élèves le sachent. Qu'ils soient encore capables à quarante ans de réciter la première Bucolique. Peu importe, ce qui nous intéresse c'est que nos enfants se servent de Cicéron et d'Eschyle comme d'haltères, qu'ils se fassent les muscles de l'intellect, qu'ils apprennent à conduire (leur pensée), et qu'ils « réalisent » (mot qui a tant de prestige auprès d'eux!) qu'en dehors de leurs intéressantes petites personnes, il a existé certaines idées, certaines gens qui, bien qu'ils ignorassent Fausto Coppi, Martine Carol et le radar, méritent de vivre encore un peu. On sait moins ce que l'enfant apporte au professeur – et qui est considérable.

D'abord cette chance inouïe: faire jaillir du sol, faire croître, émonder, tailler, amener à produire fruit et bel ombrage, non pas des arbres (ce qui est déjà beau), mais des hommes, des pensées d'hommes. Le merveilleux verger que nous soignons...

¹⁾ Edit. de Flore.

Ensuite le plaisir qui consiste à garder sous son regard pendant des heures cinquante à cent « bouilles » sympathiques. Soyez francs: combien d'entre vous, bureaucrates, commerçants, industriels, journalistes, éditeurs, combien peuvent en dire autant? Et sympathiques parce qu'ils sont jeunes et ignorent la plupart des choses qui empêchent le sourire, et que vous, professeur, vous êtes chargé de leur apprendre sans tuer ce sourire, avec le sourire.

Enfin: l'esprit critique. L'élève n'accepte pas le flou, l'indécis, le contradictoire. Il exige de vous, et par sa seule attention, de l'esprit de suite – ou que vous vous justifiez de vos écarts, de vos manques, de vos dédits. Ce qui est le b-a-ba de l'honnêteté intellectuelle. Et qu'on

ne s'imagine pas qu'il suffise au professeur d'affirmer pour être cru. Il y a belle lurette que le *magister dixit* n'a plus cours – et c'est tant mieux.

Jean-Louis Bory

(Extrait des «Nouvelles littéraires», Paris, du 14 mai 1953)

DIVERS

Cours de jeux et natation à Moutier. Par suite de la diminution des subsides de la Confédération, le cours prévu à Moutier, par l'Inspectorat cantonal de gymnastique, les 26 et 27 juin, n'aura pas lieu.

Une rencontre d'une journée, sans subvention, sera éventuellement organisée à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association jurassienne des maîtres de gymnastique.

SCHÖNI Der Fachmann
Uhren-Reparatur
Bärliz 36 Thun
bürgt für Qualität

Beatenberg Erholungsheim
Pension
Firnlicht

Ruhig inmitten von Wiese und Wald. Sorgfältige vegetarische Küche, auf Wunsch Fleisch und jede Diät. Pension Fr. 12.– bis 15.–.

A. Sturmfels und Th. Secrétan
Telephon (036) 3 01 20

Zu verkaufen
Flügel

Marke Gaveau 1,72 m schwarz, prächtiges Instrument, neu revidiert und poliert, konzertmässiger Klang. 3 Jahre Garantie. Preis Fr. 4400.–.

Anfragen unter Chiffre BS 208 an Orell Füssli-Annoucen AG. Bern

JEDES BUCH

auch für die Bibliothek
liefert Versandbuchhandlung
Ad. Fluri, Bern 22

Postfach Beundenfeld
Telephon 031 - 8 91 83

Für jeden Salat den feinen Citronenessig

Citrovin

nach den neuesten Erkenntnissen ständig verfeinert. Und jetzt neu unsere Mayonnaise Marke «Mayonna» in der Garniertube.

Das Schulleisli

in den Tierpark mit anschließender Stärkung im bekannt vorzüglichen

Tierpark-Restaurant Dählhölzli

«PERDURA» DIE NEUEN
QUALITÄTSMATRATZEN

Tierpark und Vivarium **Dählhölzli, Bern**

Überall Jungtiere:

Steinkitze Gemskitze Muffellämmer
Zackellamm Rehkitz Hirschkalber Frischlinge

Gepflegte Möbel und Wohnausstattungen

Polstermöbel
Vorhänge

E. Wagner, Bern
Kramgasse 6, Telephon 23470

OHNE

Inserate

KEINEN
ERFOLG

Schweizerische Reisevereinigung

Sommer 1953

Rheinland 12.–19. Juli, Kosten ab Basel Fr. 310.–
Leiter: Herr Prof. Dr. M. Hiestand

Dänemark-Süd norwegen 18. Juli–2. August. Kosten ab Basel ca. Fr. 730.–. Leiter: Herr W. Wolff

Herbst 1953

Umbrien 11.–18. Oktober, Kosten ab Chiasso Fr. 336.–. Leiter: Herr Prof. Dr. Buchli

Apulien-Sizilien 3.–18. Oktober, Kosten ab Chiasso II. Klasse ca. Fr. 680.–, III. Klasse ca. Fr. 630.–. Leiter: Herr Prof. Dr. M. Hiestand

Burgund 6.–11. Oktober (evtl. 12.–17. Oktober), Kosten ab Biel ca. Fr. 240.–
Leiter: Herr Dr. Kuenzi, Biel

Besprechung der Sommerreisen Samstag, den 20. Juni, 15 Uhr, Zürich-HBhf., Bahnhofbuffet 1. Stock

Auskunft und Anmeldungen: Sekretariat der SRV
Witikonstrasse 86, Zürich 32



Berns alkoholfreie Gaststätten

Daheim Pergola

Zeughausgasse 31

Telephon 031 - 2 49 29

Stadtzentrum

Belpstrasse 41, Tram Nr. 3

Telephon 031 - 5 91 46

Parkgelegenheit

empfehlen sich auch dieses Jahr zur Verpflegung auf Schulreisen

Neues Waldhotel Bettmeralp

2000 m über Meer auf Bettmeralp neben Bergstation Luftseilbahn Betten-Bettmeralp.

Gutbürgerliches Haus mit 40 Betten. **Besonders für Schulen und Vereine.** 50 Matratzenlager in getrennten Räumen (6-8 Personen). Grosser Saal.Bestes Klima. Sonnenlage. **Zentrum** der Ausflüge, in 1 Stunde im Aletschwald, 2-3 Stunden Bettmerhorn (Panorama), Eggishorn, Märjensee. Am Ort Bettmersee, Wald und Weide. Sicht ins obere Rhonetal, herrlich der Blick vom Gotthard über Simplon, Dom, Matterhorn und Weisshorn.

Prospekte und Auskunft:

108 **A. Stucky, Lehrer, Waldhotel Bettmeralp (Wallis)**

Pension Villa Pravenda, Davos

Das gediegene kleine Haus für ideale Sommerferien.

Prospekte durch **L. Schucan**

Telephon 083 - 3 58 63

Grand Restaurant



Seefelds

BIENNE BIEL

Spezialisiert für Schulen

Verlangen Sie Offerte. Telephon 032 - 2 42 13

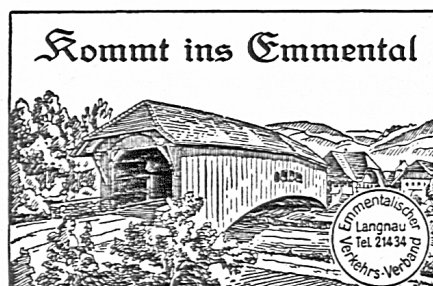
201

Biel Taubenlochschlucht

- Spezialpreise für Schulen
- Eines der schönsten und lohnendsten Ausflugsziele für Schulreisen
- Erreichbar von Biel aus oder Station Frinvillier

Der Besuch der Schlucht lässt sich verbinden mit einem Abstecher nach der Sportschule Magglingen

Eggishorn . Hotel Jungfrau

Beliebter Ausflug für Schulen Eggishorn-Märjensee, Aletschwald
Familie Emil Cathrein

Hotel Fafleralp

Lötschental, Wallis. 1800 m ü. Meer. Eine Wanderung durch das Lötschental ist für Lehrer und Schüler ein unvergesslicher Genuss. Gute Unterkunft und reichliche Verpflegung. **W. Burkhalter, Dir.** Telephon 028 - 7 51 51

Guggisberg

1118 m

Hotel Sternen

Guggershörnli 1296 m

Schönes und lohnendes Ausflugsziel für Schulen und Vereine. Einzigartiger Rundblick.

Angenehmer Ferienaufenthalt. Vorzügliche Küche. Burehamme
Telephon 031 - 69 27 55. Prospekte durch **Familie H. Schwab-Gysi**

Hotel Hahnenmoospass Adelboden-Lenk

1960 m
über MeerLeichte Passwanderung. Betten und Matratzenlager.
Zu jeder Auskunft ist gerne bereit
Familie J. Reichen-Zeller.

Die drei Jura-Randseen

202

Neuenburgersee, Murtensee und Bielersee

sind dank ihrer Verbindung durch 2 Kanäle ein einzigartiger Anziehungspunkt in der Schweiz und daher das ideale Ziel für Ihre Schulreisen.

**Die Société de navigation
sur les lacs de Neuchâtel et Morat S. A.**führt zahlreiche Kurse in Richtung Murten, Estavayer, St. Petersinsel. Starke Reduktionen für Schulen (bis zu 60%). Auf Anfrage organisieren wir Extra-Schiffe nach allen beliebigen Schiffstationen der drei Seen zu sehr günstigen Bedingungen. Auskunft und Prospekt durch die **Direktion in Neuenburg, Maison du Tourisme**, Telephon 038 - 5 40 12.

*Kandersteg***Hotel Kurhaus**Pension von Fr. 14.- bis 16.50. Fliessen-
des Wasser in allen Zimmern.Im Restaurant passende Räume für Gesellschaften und Schulen.
Garage, Parkplatz, Telefon 033-9 61 35.**Familie Jb. Reichen****Buffet Kandersteg**empfiehlt sich bei Ausflügen den Familien, Vereinen
und Schulen bestens.Neu renovierte Lokalitäten.
Gute Küche, mässige Preise.

A. Gobeli-Tanner, Chef de cuisine, Tel. 033-9 61 16

Kleine Scheidegg**Touristenhaus Grindelwaldblick**Gutes, heizbares Massenlager, ideal für Schulen. Gute Verpflegung, mässige
Preise.**P. Renevey-Kaufmann** Telefon 036-3 43 74**LANGNAU** im Emmental**Zur Schmiede**, alkoholfreies Restaurant. Gerbestrasse 30, 5 Minuten
vom Bahnhof. Gartenwirtschaft. Telefon 035-2 19 65**Oftringen / Aargau****Kurhaus Bad Lauterbach**beliebter Ausflugspunkt für Schulen und Gesellschaften, grosse,
schattige Gartenwirtschaft; 3 Säle; grosser Parkplatz. «Buurespeziali-
täten», lebende Forellen.Es empfiehlt sich **Familie Hauri** Telefon 062-7 35 54**Hotel Bellavista, Monte Generoso****Monte Generoso** (Tessin)Liegt 1225 m ü. M. in herrlicher Lage, bietet eine einzigartige Fernsicht.
Spezielle Preise für Schüler: Logis, Abendessen, Frühstück Fr. 7.- und
Fr. 9.50. Service 10%.**Direktion GANDOLA** . Telefon 091-4 71 04**Hotel Morteratsch bei Pontresina**1900 Meter. Telefon 082-6 63 13. Vollpension Fr. 15.-. Dépendance auch
Bettenlager Fr. 2.50, Strohmattlatzen Fr. 1.-. Ferienhaus in Tarasp empfiehlt**Familie Ch. Arquint****Ausflugsziel 1953****Hotel Pension Oeschinensee
bei Kandersteg**

empfiehlt sich bestens Schulen und Vereinen. Mässige Preise.

D. Wandfluh-Berger, Telefon 033-9 61 19**Murten** (Autoparkplatz)**Restaurant des Bains (Bad-Wirtschaft)**Direkt am See. Eigene Badanstalt, Spielwiesen, Sandplatz, Ruderboote.
Grosse See-Terrasse, Sali. Gute Mittagessen und Zvieri. Tel. 037-7 23 38Freundliche Empfehlung: **Frau H. Laubis****Murten, Hotel Enge**Das Haus für Schulen und Gesellschaften. Grosse Räume, grosser
Garten. Mässige Preise.Besitzer: **E. Bongni**, Küchenchef. Telefon 037-7 22 69**Les Pléiades Buffet-Restaurant**

Ideales Ausflugsziel Terrasse Herrliche Aussicht

Hotel-Pension RoveredoIdealer Ferienort. Haus ganz renoviert. Restauration, Tessinerspezialitäten
P. Baumann, Küchenchef, Tel. 091-3 92 57, **Roveredo/Capriasca** (Tessin)**Schwarzwald-Alp** im Berner Oberland**Route Meiringen - Grosse Scheidegg - Grindelwald
oder Faulhorn. Zwischenstation für Schulreisen.**
Gutes Massenlager und gute Verpflegung. Verlangen Sie
unser Spezial-Angebot.**Familie Ernst Thöni** Telefon Meiringen 136

Schulen und Vereine werden gut verpflegt im

Restaurant Bühl Schwarzenburg

Schattiger Garten, mässige Preise. Telefon 031-69 21 38

Höflich empfiehlt sich **Familie Gilgen****Tessin, Luganersee**Die Jugendherberge Bissone steht Ihnen zur Verfügung. Kochgelegenheit
bei längerem Aufenthalt. «Eintägige» verpflegen wir sehr günstig.**Herrliches Reiseziel: Weissbad (App. I. Rh.)**

Halt! Für Schulreisen und Gesellschaften stets im bestgeführten

Landgasthof - GEMSLE - MetzgereiTelefon 071-8 81 07. Prima Küche, Café, Weine. Schöne Zimmer und
Massenlager. Herrlicher Garten. 100 Jahre Besitz.Anfragen bitte an **Jos. Knechtle****Weissenstein****Sesselbahn** ab Oberdorf
(Sulthurn)Direkte Kollektivbillette
für Schulen
ab allen Stationen

Prächtige Aussicht

Leistungsfähiges **Kurhaus**

Bester Stützpunkt für Schul- und Vereinsausflüge im Jungfraugebiet

Kleine Scheidegg

und Wengernalp

Einfache Touristenzimmer, Matratzenlager, gute und reichliche Verpflegung ganz nach Wunsch auf Scheidegg oder Wengernalp. **Bitte verlangen Sie recht bald Offerte von Fritz von Almen, Hotelier, Kleine Scheidegg (BO), Telefon 036-34213.**



Verbinden Sie mit der Fahrt über Wengernalp und Kleine Scheidegg den **Besuch der Trümmelbachfälle**, von Lauterbrunnen auf herrlichem Wanderweg der kühlen Lütschine entlang erreichbar. In der wilden Felsenschlucht können Sie Ihren Schutzbefohlenen eindrücklich zeigen, wie die Erosion als Säge der Jahrtausende arbeitet. Von der Scheidegg aus haben Sie alsdann den Überblick auf das vergletscherte Einzugsgebiet des Trümmelbaches, der ganz allein die gewaltige Front von Eiger, Mönch und Jungfrau entwässert.

197

269



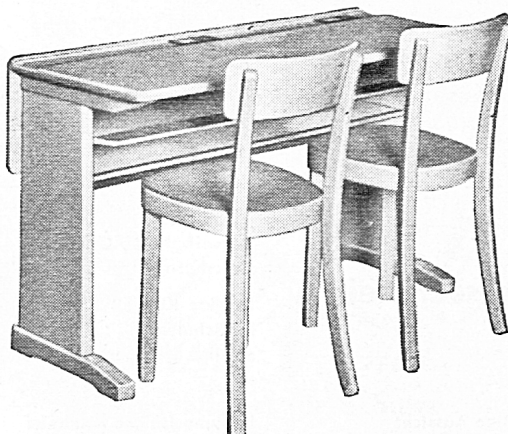
Möbelfabrik A. Bieri AG., Rubigen Filiale in Interlaken Jungfraustrasse 38

Möbelkäufer

Direkt ab Fabrik kaufen Sie am besten. Seit 1912 bekannt als gut und preiswert. Besichtigen Sie unsere Ausstellung mit 80 bis 100 Zimmer-Einrichtungen.

Schulmöbel sind unsere Spezialität

Solid, formschön und preiswert



Beziehbar durch die einschlägigen Fachgeschäfte auf Ihrem Platze

F. Tütsch & Cie.

Stuhl- und Tischfabrik
Klingnau

Telephon
056-51017 / 51018

32

Kunstsammlung der Stadt Thun im Thunerhof

Gedächtnis-Ausstellung Ferdinand Hodler

180

bis 30. August
täglich 9-12 und 14-18 Uhr

Telephon 033-26677 Schulen in Begleitung der Lehrerschaft 20 Rappen pro Schüler

